

ANNEXE 1

Calendrier prévisionnel des élections aux CAP compétentes à l'égard du corps des psychologues de l'éducation nationale

CATÉGORIE	DATES	OPÉRATIONS
	Antérieurement à la publication des listes électorales	Publication des arrêtés rectoraux (composition de la CAPA, date du scrutin et portant création des bureaux de vote pour la CAPA).
Listes électorales	Avant le mercredi 27 septembre 2017	Transmission des listes électorales académiques par le rectorat au bureau DGRH B2-3.
	Lundi 2 octobre 2017	Affichage des listes électorales au rectorat.
	Du mardi 3 octobre au mardi 17 octobre 2017	Vérification des listes électorales et rectifications éventuelles.
Listes de candidats, déclarations individuelles de candidature, bulletins de vote et professions de foi	Mardi 17 octobre 2017 jusqu'à 17h	Date et heure limites pour le dépôt, par les organisations syndicales, des listes de candidats, des déclarations individuelles de candidature (originales, datées et signées), des maquettes des bulletins de vote et d'un exemplaire papier des professions de foi (au bureau DGRH B2-3 pour la CAPN, au rectorat pour la CAPA).
	A partir de 17h	Affichage des organisations syndicales ayant déposé des listes de candidats dans le hall d'accueil du rectorat. Transmission par le rectorat d'un récépissé de dépôt au délégué de liste.
	Jeudi 19 octobre 2017 à 9h	Ouverture des plis contenant les professions de foi et tirage au sort pour déterminer l'ordre d'affichage (salle BEAUCHAMP du rectorat) en présence du délégué des listes concernées. Communication aux organisations syndicales du nombre d'électeurs relevant du bureau de vote pour préparer l'impression des professions de foi.
	Jusqu'au mercredi 25 octobre 2017	Vérification des candidatures et rectifications éventuelles.
	Jeudi 26 octobre 2017 jusqu'à 17h	Date et heure limites de livraison par les organisations syndicales des professions de foi en nombre au rectorat.
	Jeudi 26 octobre 2017	Date à partir de laquelle les professions de foi sous format électronique pourront être consultées sur le site du rectorat. Affichage des listes de candidats et des professions de foi dans le hall d'accueil du rectorat dans l'ordre déterminé par le tirage au sort.
	Au plus tard vendredi 27 octobre 2017	Envoi aux organisations syndicales d'une adresse comportant la liste des électeurs pour la CAPN dont la recevabilité des candidatures aura été retenue, par le pôle messagerie d'Orléans-Tours. Envoi par le rectorat d'une adresse comportant la liste des électeurs pour la CAPA.
Matériel de vote	Du lundi 2 octobre au vendredi 6 octobre 2017	Livraison par l'administration centrale des enveloppes au rectorat.
	Mardi 31 octobre 2017	Date limite d'envoi par le rectorat du matériel de vote aux électeurs : enveloppes, bulletins de vote et professions de foi dans l'ordre déterminé par le tirage au sort.
Opérations électorales et post-électorales	Du lundi 30 octobre au dimanche 26 novembre 2017 inclus	Communication syndicale par messagerie électronique pour les deux scrutins. Diffusion autorisée de 2 messages pour le scrutin national et 2 pour le scrutin académique parmi les 5 messages autorisés par mois et par agent.
	Du 27 novembre au 4 décembre 2017	Interruption de la communication syndicale par messagerie électronique auprès des électeurs de la CAPN et CAPA.
	Mardi 28 novembre 2017	Scrutin jusqu'à 17h au rectorat, salle JUMINER 1.
	Mercredi 29 novembre 2017 à 9h	Dépouillement pour la CAPN au préalable, puis, pour la CAPA, au rectorat, salle DOLLIN. Transmission des votes pour la CAPN au bureau de vote central DGRH B2-3.

		Proclamation des résultats aux élections des CAPA et saisie des informations relatives au recensement et dépouillement sur l'application ResultElec 2017 par les présidents des bureaux de vote.
	Jeudi 30 novembre 2017	Agrégation des votes pour la CAPN par le bureau de vote central DGRH B2-3. Proclamation des résultats à l'élection de la CAPN par le bureau de vote central DGRH B2-3.
	Janvier 2018	Installation de la CAPN et CAPA.